

ASSEMBLÉE NATIONALE14 avril 2021

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4000)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS2

présenté par
Mme Anthoine**ARTICLE 7**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« même code »

les mots :

« code de commerce ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

Il est nécessaire de préciser qu'il s'agit d'un article du code du commerce car aucune disposition ne renvoie à ce code dans ce qui précède.

Au sein de l'article L. 1142-10 qui sera l'article qui précèdera ce nouvel article, le dernier code auquel il est fait allusion est celui de la sécurité sociale.

Pour que l'objectif à valeur constitutionnel d'accessibilité et d'intelligibilité de la loi soit satisfait, il convient donc d'apporter la précision susmentionnée.